



BNP PARIBAS



BCEF Opérations

CSEE GPAC en bref...

Plénière de janvier 2022

AU MENU DE CETTE PLENIERE...ET AUTRES INFORMATIONS...

PROTOCOLE SANITAIRE :

Les élu(e)s Cfdt ont une fois de plus signalé à la Direction que de nombreux managers n'ont pas pris connaissance du protocole sanitaire ou en ont une interprétation « farfelue ». Des mises à jour et des communications sont pourtant effectuées régulièrement.

Vos élu(e)s restent attentifs et réactifs au respect des règles définies et doivent intervenir très souvent pour que les litiges cessent.

Pour les cas contacts, le protocole sanitaire de la banque prévoit, au même titre que le gouvernement, une distinction entre vaccinés et non-vaccinés.

Secret médical : vous n'avez pas l'obligation d'indiquer votre protocole vaccinal.

Il faudra alors respecter le protocole le plus sécurisant pour garantir la sécurité de vos collègues.

Le protocole sanitaire est en cours jusqu'au 4 février et sera revu pour une éventuelle prolongation.

[cliquez ici](#) pour retrouver les informations utiles et le protocole mis à jour.

ACTION SOCIALE FRANCE

UNE PRÉSENTATION A ÉTÉ FAITE EN CSEE GPAC

Une équipe de 36 Assistants de Service Social (ASS) à l'écoute des salariés

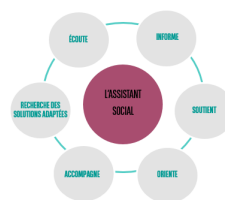


Les Assistants de Service Social, diplômés d'Etat, formés aux spécificités du monde du travail et à l'accompagnement socioprofessionnel des salariés, sont des professionnels de terrain.

Ils interviennent dans le respect des personnes et des règles déontologiques les liant au secret professionnel.

Le service social contribue, par ses actions, à préserver l'équilibre vie privée/vie professionnelle des salariés et participe à la prévention des risques psycho-sociaux. Il élabore et propose des réponses adaptées aux questions d'ordre personnel et/ou professionnel des salariés.

Ce service accompagne également les managers et la ligne RH en leur apportant un éclairage social sur des situations particulières dans le respect des règles du secret professionnel.



Comment contacter les ASS ?



Ces 36 Assistants du Service Social (ASS) sont répartis sur l'ensemble du territoire.

📞 **permanence nationale : 01 40 14 20 52** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

✉ **paris_rhg_asf_accueil@bnpparibas.com**

Où sinon cliquez sur le lien suivant pour contactez votre ASS local :

[Action Sociale France - Trombinoscope - Action Sociale France \(group.echonet\)](#)

Retrouvez la présentation en [cliquant ici](#)

ou

accédez à la page ACTION SOCIALE FRANCE sur ECHONET en [cliquant ici](#)

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU RESTAURANT D'ENTREPRISE DE DINAN ET DE CELUI DE SARAN

Pour cas positif parmi les salariés, la décision de fermer les restaurants pendant quelques jours a été prise.

Les salariés n'ont pas pu anticiper cette fermeture et une mesure d'indemnité est en cours d'étude.

La préconisation de RH groupe est d'indemniser à hauteur de la part patronale du ticket restaurant pour les salariés de Dinan.

Pour ceux de Saran, cela serait 10 € par jour.

LES TICKETS/CARTE RESTAURANT

A la plénière de décembre 2021, **les élu(e)s CFDT** avaient déjà attiré l'attention de la Direction et des gestionnaires du bureau du CSEE GPAC sur les éventuelles difficultés financières que pourraient engendrer le débit avec rétroactivité de la part salariale de l'indemnisation repas sur la fiche de paie de mars 2022.

Il a été répondu qu'une possibilité d'échelonnement serait étudiée.

A la suite de notre nouvelle intervention, nous restons toujours dans l'attente du retour d'une décision...

Vos élu(e)s CFDT continueront à réclamer une attention particulière pour les difficultés financières qui pourraient survenir à ce moment-là...

Pour le moment, nous ne connaissons encore pas le nom du prestataire (EDENRED ? Up ?...) qui est ou sera choisi par le CE GPAC... ni les modalités d'utilisation...

PRÉCISION : il ne sera pas possible de refuser les tickets restaurant (comme précisé dans l'accord TT).

TRAVAIL EXCEPTIONNEL LE SAMEDI ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le Télétravail est éligible uniquement les jours ouvrés habituellement travaillés (chez BCEF Opérations : du lundi au vendredi). **Ce qui explique l'exclusion du samedi.**

Les samedis travaillés en heures supplémentaires doivent se faire obligatoirement sur site mais il peut y avoir des dérogations à cette règle.

EXEMPLE : avec la pandémie et l'application du protocole sanitaire actuel, le samedi travaillé peut-être fait en TAD et non sur site.

Les heures supplémentaires en semaine, quant à elles, peuvent être faites en Télétravail ou TAD.

POUR LES INTÉRIMAIRES :

Autorisation de faire des heures supplémentaires en semaine et les samedis travaillés. Leur paiement étant effectué par leur société d'Intérim, ils n'ont pas droit à la prime forfaitaire de 400 €.

POINT SUR LES CAMPAGNES DE VACCINATION :

■ Vaccination Grippe terminée !

La médecine du travail peut encore procéder à des injections à la demande, selon le stock restant.

■ Vaccination COVID :

Les Médecines du Travail de Lyon, Nantes et Paris sont mobilisées (via *Doctolib*) pour offrir la possibilité aux salariés de se faire vacciner pour la 3^e dose principalement mais aussi pour les 1^{ère} et 2^e injections qui restent possible.

BILAN 2021 : 6 112 injections contre la Covid et 2 700 injections contre la grippe.

Pour les autres sites, comme préconisé par la Direction en plénière, n'hésitez pas à solliciter votre Direction locale, si vous souhaitez vous rendre dans un centre de vaccination proche de votre lieu de travail et ne pas être pénalisé dans Chronotime.

MASQUES INCLUSIFS

Vos élu(e)s CFDT ont obtenu confirmation de la Direction que des masques inclusifs ont été commandés par le groupe BNPP et sont disponibles pour les salariés qui en auraient besoin.

Ce sont des masques transparents avec fenêtre qui permettent aux personnes sourdes ou malentendantes de lire sur les lèvres mais aussi de voir les expressions du visage de leurs interlocuteurs.

Ces masques peuvent aussi être portés par tous lors de réunions afin de faciliter l'échange et la communication au sens large.

Ces masques sont réutilisables (lavables 10 fois).

L'attribution prévue est de 5 ou 6 masques par collaborateur.

Le port de ces masques doit donc être limité à un usage occasionnel.

Sollicitez vos managers qui feront la demande ou vous pouvez aussi contacter directement la Mission Handicap.

Pour obtenir le descriptif de ces masques : [cliquez ici](#)



Cfdt:

BANQUES
ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

APAC FLUX MARSEILLE :

Fusion des domaines INCIDENTS et VIREMENTS

Le projet initialement prévu a pris un peu de retard mais devrait être effectif à la fin du premier semestre 2022.

Le FLEX-OFFICE arrive :

Le Desk-Sharing va bientôt commencer à Nantes car le PENAC y rejoint les locaux actuels. Les casiers ont déjà été commandés. Le déménagement des ASR à Val-de-Fontenay devrait suivre.

En février ou mars, nous devrions connaître le déploiement et le calendrier prévus sur les autres sites.

UTILISATION DES BUDGETS FESTIFS DES GPACS :

A cause de la pandémie, les organisations festives pour lesquelles un budget est alloué annuellement n'ont pas pu avoir lieu.

Chaque GPAC a donc utilisé ce budget de manières diverses et variées.

Du fait des règles de distanciation sociale, l'option du ballotin de chocolat a majoritairement été sélectionné.

Selon les GPACs, la liberté a parfois été laissée aux APACs sur le choix d'utilisation de l'enveloppe.

Ceci peut expliquer les différences entre salariés d'un même GPAC (une boîte de chocolats industriels pour tout un domaine dans une APAC contre une boîte d'un artisan-chocolatier par personne dans une autre APAC).

Pourquoi cette inégalité de traitement ? Qu'est devenu le budget restant ?

LIGNES NON UTILISÉES DU BUDGET CE GPAC : y aura-t-il un geste comme l'an passé ?

Lors du CSEE d'octobre, les élu(e)s CFDT avaient interrogé le bureau du CE GPAC sur l'éventualité en 2022 de faire bénéficier exceptionnellement les ouvriers droit d'une carte type « *Cultura* » comme en 2021.

L'attribution de cette carte avait été obtenue grâce à la persévérance de vos élu(e)s CFDT. Notre demande a bien été entendue et est à l'étude par le bureau du CE GPAC (en fonction de l'utilisation des lignes budgétaires de l'année 2021).

Donc à suivre...



J'ADHÈRE

ADHÉRER à la CFTD, c'est bénéficier de services à l'adhérent qui n'existent pas chez les autres.

**UNE ASSISTANCE JURIDIQUE**

Vous bénéficiez d'une défense individuelle face à l'employeur en cas de litige.

**UN RÉSEAU D'AVOCATS
CONSEIL À VOTRE DISPOSITION**

**ÊTRE ADHÉRENT
CFDT**

**UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE**

« Réponses à la Carte »

Poser toutes vos questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle, pour vous et vos proches.

Au 09.69.39.19.39

UNE ASSURANCE

« VIE PROFESSIONNELLE »

Bénéficiez d'une prise en charge des frais liés à votre défense en cas de mise en cause par un client, un prestataire, dans l'exercice de votre métier.

KIT INFORMATIQUE :

Le déploiement du matériel à domicile pour les télétravailleurs a bien commencé.

La mise à disposition est quant à elle aléatoire et par vagues successives.

75 % des salariés éligibles au Télétravail choisissent une dotation de matériel pour leur domicile. Si vous n'avez pas encore été contacté par mail, cela ne saurait tarder...

PRIORITÉ CONGÉS OU TÉLÉTRAVAIL ?

Comme déjà précisé dans notre précédent tract, nous avons réitéré notre interrogation afin d'acter la procédure à suivre :

Si nécessité de rappeler sur site un télétravailleur pour valider une demande de congés d'un salarié...c'est au manager de contacter son équipe pour trouver un éventuel remplaçant sur site.

Pour rappel : Les demandes de congés restent prioritaires.

Contact @ :

PARIS IRP CFTD CE GPAC



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVI:

Petit point sur l'évolution du déploiement des Assistants Virtuels. En mai 2021, BCEF Opérations pouvait compter sur 54 assistants virtuels. Ceux-ci absorbaient une charge de travail quotidienne moyenne de 160,7 ETP.

Fin décembre 2021, on compte 79 assistants virtuels absorbant une charge moyenne annuelle de 210 ETP.

La Direction nous a précisé qu'il ne s'agissait pas là d'un gain d'ETP.

Néanmoins, pour vos **élu(e)s CFDT**, cela reste l'équivalence de 210 ETP traités aujourd'hui par la robotique...

ARRÊT MALADIE :

Un mémo pratique en cas d'arrêt maladie est disponible sur le portail Alis.

[Cliquez ici](#) pour le consulter.

Les salariés qui ont plusieurs lignes de régularisations ont un document explicatif joint à leur bulletin de salaire.

Vos élu(e)s CFDT ont encore insisté en indiquant que la **SUBROGATION** serait **LA SOLUTION...**

Projet C2 :

A moins d'un an de l'échéance, aucune information concernant les nouvelles activités... Comment chacun peut-il se projeter dans ce contexte ?

Petit rappel : lors de la plénière de septembre, le Directeur du programme a fait un point (initialement prévu pour juin 2021) sur le projet appelé C2 :

« *La phase de préparation a démarré en janvier et s'est achevée fin juin/début juillet. Désormais, nous sommes dans la phase de construction du projet informatique. Conformément au planning, le modèle opérationnel cible est en cours d'élaboration, avec un taux d'avancement de l'ordre de 60 %. L'objectif est de l'avoir finalisé en novembre. A ce stade, les délais sont donc tenus.* »

La Direction nous avait invité à patienter jusqu'au mois de novembre pour nous transmettre les éléments d'avancée du projet.

Ne voyant rien venir, **la CFDT** est donc intervenue en plénière de décembre. La Direction a décliné toutes nos demandes de point sur les différents chantiers engagés en nous indiquant que le Directeur du programme avait répondu aux différentes questions relatives à ce point.

Effectivement ! Mais, depuis, comment le projet avance-t-il ?

La Direction n'a pas non plus d'éléments complémentaires à nous donner pour les activités nouvelles pour 2022/2023.

Et les salariés dinannais dans tout ça ? Comment envisager son avenir quand on ne sait pas où l'on va ?

Au sujet de la mise en place d'une éventuelle cellule post-bascule, là encore, pas de réponse.

En synthèse, c'est toujours le brouillard ...on nous annonce un ciel qui devrait se dégager au mois de mars mais... comme pour toutes les prévisions météorologiques, rien n'est sûr !

Vos élu(e)s CFDT, moteurs sur de nombreux dossiers, interviendront de nouveau lors de la plénière de mars pour exiger des réponses claires !

VACCINATION :

La médecine du travail propose la vaccination pour la Covid-19 à Nantes pour les salariés rennais. Cette proposition interpelle la CFDT puisque le protocole sanitaire préconise d'éviter de faire du co-voiturage.

Pour la CFDT, la solution aurait pu être de proposer à la médecine du travail de faire un déplacement exceptionnel sur le site rennais.

La Direction nous a informé en séance que le choix du lieu de vaccination était à la main de celle-ci et non à la leur.

Nous regrettons que cette proposition, pourtant RSE, ne soit pas appliquée.

Cela éviterait stress, fatigue, perte de temps pour les salariés et un moindre coût pour l'entreprise.

La Direction rappelle que les salariés qui le souhaitent peuvent se faire vacciner dans des centres proches de leur lieu de travail.

TELETRAVAIL / TAD :

Même si lors de leurs tournées bretonnes, certains véhiculent le fait d'être les seuls à intervenir sur ce sujet..., vous le constatez régulièrement, la CFDT est active et impliquée sur le sujet du Télétravail (entre autres !) auprès de la Direction pour faire respecter cet accord dont la CFDT est aussi signataire.

Les managers doivent tenir compte des situations individuelles des salariés, dont certains présentent des Risques Psycho-Sociaux forts, en adaptant le nombre de jours de travail à distance et faciliter le TAD quand cela est possible.

La CFDT regrette que l'aspect humain et un manque de communication semblent souvent avoir été négligés dans des prises décisions de certains managers.

Tout peut s'entendre, à condition de tout partager de manière objective !

Alors, n'hésitez pas à faire appel à vos élu(e)s CFDT locaux.